

---

**COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance de l'Organe délibérant du 11 septembre 2008**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

**1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)**

**Personnel**

Affaire P.-A. Joye

Comme nous l'annonçons dans nos communications du 26 juin dernier, l'avocat de M. Joye a déposé deux recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal contre la réorganisation du secteur technique de la Commune, comprenant notamment la suppression de la fonction de chef d'équipe, et le licenciement qui en découle en vertu de l'article 10 des statuts du personnel.

Par un arrêt daté du 25 août 2008, la Cour déclare irrecevable le recours contre la réorganisation du secteur technique et rejette l'autre recours (licenciement de M. Joye), donnant ainsi raison à la Municipalité.

Cet arrêt du Tribunal cantonal peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral dans les 30 jours; dès lors, la Municipalité juge opportun de s'en tenir en l'état à cette information, sans autre commentaire.

**Environnement**

Le 9 septembre dernier, la Municipalité a fait procéder à l'évacuation forcée d'une parcelle, devenue au fil du temps une véritable décharge à ciel ouvert. Cette opération faisait suite à plusieurs injonctions de l'autorité, fondées sur les risques de pollution, le respect du règlement communal et sur les plaintes des voisins.

**2. ASICE**

**Auxiliaires de conciergerie de la Combe**

Le Comité de direction de l'ASICE a prévu l'équivalent d'un poste d'auxiliaire de conciergerie pour seconder M. Patrick Dutruit dans ses tâches de nettoyage du collège de la Combe.

Mme Thérèse Scheidegger de Cugy et Mme Maria Helena da Silva de Lausanne ont été engagées, chacune pour un taux d'activité de 40%.

Durant la période de mise en route et de rodage, les 20% restants seront utilisés selon les besoins.

### **Collège de la Combe**

Comme le collège de la Chavanne et la STEP de Praz Faucon, le collège de la Combe a souffert des pluies du 26 juillet 2008.

L'eau s'est infiltrée dans la salle de gymnastique, entre la dalle et la chape. Des mesures lourdes d'assèchement ont dû être prises, avant que les travaux de finition puissent se poursuivre. Ceux-ci ont repris à la fin du mois d'août et la salle devrait être disponible début octobre. L'ECA s'est engagée à couvrir ce sinistre.

Pour l'essentiel, les travaux ont été terminés à temps pour que les enseignants puissent prendre possession de leurs locaux la semaine précédant la rentrée.

Le 25 août, les classes ont pu se mettre normalement au travail.

Les aménagements extérieurs, quant à eux, devront être terminés au début de l'automne.

## **3. AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS (Jacqueline Franzini)**

### **Semaine de la mobilité**

A l'occasion de la semaine de la mobilité qui aura lieu du 19 au 28 septembre 2008, la Commune a mis sur pied un programme attrayant pour sa population :

- Des panneaux indiquant le temps en minutes pour rejoindre différents endroits de la commune, à pied ou à vélo, seront posés ces prochains jours.
- Tout au long de l'année, 5 podomètres seront, pour un jour ou deux, à disposition des personnes intéressées à contrôler le nombre de pas effectués. Pour être en bonne santé, nous devrions effectuer quotidiennement 10'000 pas !
- Les sociétés sportives locales suivantes ouvriront leurs portes au public durant cette semaine : la Gym des dames d'onze heures, la Gym Volley Cugy, la Gym Jeunesse Cugy, la Marche nordic Jorat et les scouts La Croisée ; chacun est cordialement invité à participer à l'une ou l'autre de ces séances.
- Un pédibus sera organisé toute cette semaine, afin que les enfants découvrent le plaisir d'aller à pied à l'école.
- Des cartes journalières Mobilis gratuites pourront être retirées auprès de l'administration communale.

Une PIO contenant tous ces renseignements a été envoyée récemment aux habitants.

### **Fête du blé et du pain**

Celles et ceux parmi vous qui se sont rendus à Echallens auront pu découvrir que deux de nos habitants, la municipale, ainsi que les Compagnons du devoir, ont animé le chalet représentant notre Commune ; ils ont transmis aux visiteurs tous les renseignements utiles

au sujet de notre village, autour d'un café ou de boissons froides. Près d'une cinquantaine de personnes ont répondu à un « quiz » contenant 20 questions diverses sur notre territoire. Les corrections sont en cours ...

Par ailleurs, la Commune a participé à l'animation du chalet mis en place par le triage, présentant nos forêts.

#### **4. FINANCES (José Rohrer)**

##### **Développement économique**

Conformément à l'engagement pris par la Municipalité, une table ronde sera organisée le 3 octobre prochain, avec la participation de M. Lionel Eperon, chef de service du service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT). Elle aura pour but de présenter la politique de développement économique du Canton et de situer notre commune dans ce contexte. Les présidents du Conseil communal, de la COGEST et de la COFIN, de même que les responsables du développement économique de Lausanne Région et du Gros-de-Vaud ont été invités à participer à cette séance.

#### **5. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)**

##### **Collège de la Chavanne**

L'utilisation par les élèves du secondaire de la salle de travaux manuels a nécessité un réaménagement de la distribution électrique ainsi que l'installation de courant fort supplémentaire.

La mise en passe du collège est terminée. La gestion des droits d'accès est prise en charge par le secrétariat du collège de la Combe.

Comme la salle de gymnastique du collège de la Combe, le sous-sol du collège de la Chavanne n'a pas échappé aux intempéries et a été inondé lors des violents orages du 26 juillet 2008. Le sinistre a été déclaré à notre assurance Generali.

##### **Maison Villageoise**

Le four de Mme Morel étant tombé en panne, la Municipalité a accepté de prendre en charge la réparation, devisée à Fr. 350.—.

#### **6. SERVICE DU FEU (Pierre-André Janin)**

##### **Inondations**

Dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 juillet 2008, la centrale de transmission des appels (CTA), soit le no 118, a reçu 73 appels émanant de personnes victimes principalement d'inondations. 38 de ces appels provenaient de Cugy, 28 de Morrens et 7 de Bretigny. S'ajoutent à ces appels, les personnes qui se sont débrouillées toutes seules et celles qui étaient encore en vacances et qui n'ont pu constater les dégâts à leur retour.

Devant un tel nombre d'appels et faute de matériel et d'hommes en suffisance, le centre de renfort d'Echallens et, fait rare, la protection civile, nous apportèrent leur soutien avec efficacité.

Le capitaine des pompiers est chargé d'établir un rapport détaillé par genre, type et lieu. Aidée de quelques spécialistes, la Municipalité se penchera sur les problèmes de glissement de terrain et d'évacuation des eaux, afin d'y apporter, dans toute la mesure du possible, les remèdes nécessaires ... tout en sachant que la nature a toujours le dernier mot.

## **7. ROUTES (Olivier Pétremand)**

### **Préavis 21/07 - Aménagements routiers aux abords du collège**

Les aménagements routiers ont dû être arrêtés, à trois jours du terme des réalisations, sur demande des services industriels lausannois qui se sont rendu compte tardivement que la conduite de gaz permettant le chauffage du collège de la Combe en cas de panne du système à bois n'était pas adaptée. Un bouclage de la conduite entre le chemin des Choulares et la rue du Village doit être fait sur le chemin de la Combe. De ce fait, le carrefour surélevé aux chemins de la Combe et des Choulares ainsi que le ralentisseur au chemin de la Combe seront réalisés une fois que les travaux des services industriels auront été effectués, soit durant les vacances d'octobre au plus tôt.

### **Parking de la Chavanne**

Le marquage complet du parking de la Chavanne a subi du retard en raison de la fin des aménagements routiers aux abords du collège et des travaux de finitions extérieures du collège de la Combe. A l'heure actuelle, les poteaux de protection servant à délimiter la zone de dépose et le passage sécurisé des enfants n'ont pas encore pu être posés. Dans l'intervalle, des barrières de protection ont été mises en place. Rappelons que ces premiers éléments demeurent provisoires, en attendant la réalisation d'un bâtiment destiné à remplacer le jardin d'enfants actuel.

### **Zone 30 Km/h**

Les zones 30 Km/h ont été mises en place le lundi 1<sup>er</sup> septembre. Les totems ont été posés et l'ensemble du village est régi, depuis cette date, par des priorités de droite. Une PIO, distribuée entre le 1<sup>er</sup> et le 2 septembre, indiquait, tant aux automobilistes qu'aux piétons, le comportement à adopter. La Municipalité compte sur l'ensemble des membres du Conseil communal, qui a voté cette mesure à l'unanimité, pour contribuer au changement d'habitudes de la population et au respect de ces nouvelles règles de circulation.

La mise en place des coussins berlinois sera effectuée dans un deuxième temps, après avoir étudié le comportement des automobilistes et évalué les besoins.

### **STEP de Praz-Faucon**

La STEP de Praz-Faucon a subi des dégâts à la suite des inondations de cet été. Le sinistre a été déclaré à l'ECA afin de couvrir les frais occasionnés par la commande de la pompe défectueuse et le gravier à enlever dans les fosses.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

R. Bron

M. P. Durussel